

Les conséquences sociales des restructurations d'entreprises
Etude pour la DG V de la
Commission Européenne

FBFC - Framatome

France

Marc KNOLL

Le choix de ce cas est motivé par le fait qu'il s'agit d'une restructuration liée à une surcapacité et à une recherche de plus grande compétitivité pour une entreprise disposant de plusieurs établissements et devant réaliser des choix en prenant en compte également les aspects politiques du dossier.

L'aspect "bonne pratique" paraissait plus particulièrement manifeste à travers deux aspects :

- *une combinaison intéressante de mesures industrielles, sociales, locales et de recours à l'aménagement, la réduction du temps de travail et à la ré organisation du travail ;*
- *la conduite d'un projet initialement mal enclenché vis à vis de l'environnement local mais finalement fort bien piloté.*

Le caractère innovant repose sur la création d'un dispositif d'appui à la ré industrialisation d'un bassin d'emploi fortement orienté vers une activité appelée à diminuer. Ce dispositif destiné à favoriser le développement d'activités s'appui en particulier sur une implication des grandes entreprises du bassin d'emploi et l'existence d'un programme européen innovant.

1 HISTORIQUE ET CONTEXTE

1.1. UNE RESTUCTURATION DE CAPACITE ET DE COMPETITIVITE

Framatome - FBFC est une filiale à 51 % du groupe FRAMATOME, et à 49 % de COGEMA. L'entreprise est spécialisée dans la préparation et la fabrication des assemblages de combustibles nucléaires destinés aux centrales nucléaires. FBCC signifie "FRANCO BELGE DE COMBUSTIBLE NUCLEAIRE".

Le marché de FBFC est représenté pour 85 % par la production d'assemblages pour EDF ; l'un des éléments de la stratégie de l'entreprise étant à moyen terme de faire baisser cette proportion au profit de l'exportation.

En 1997, les besoins d'EDF en combustibles UO² étaient nettement en baisse pour des raisons globales d'évolution du marché de l'énergie. L'ensemble des industriels européens, voire mondiaux étaient surcapacitaires.

Dans ce contexte très concurrentiel¹ où les prix deviennent un enjeu essentiel, FBFC décide, avec FRAMATOME, à l'été 1997, de réduire sa capacité de production et, simultanément, d'avoir une organisation industrielle plus efficace dans les sites restants.

¹ EDF s'approvisionne aussi à l'étranger même si l'électricien français vient de signer un nouveau contrat de 4 ans avec FBFC

1.2. LE TRICASTIN, UN BASSIN D'EMPLOI DE MONO INDUSTRIE NUCLEAIRE

Le Tricastin est un territoire très limité et composé de quatre cantons : Bollène, Pierrelatte, Bourg St Andéol et St Paul Trois Châteaux, situé sur trois départements (Ardèche, Drôme et Vaucluse) et deux Régions (Rhône Alpes et PACA).

Le secteur nucléaire tient une part dominante dans l'économie locale puisqu'il emploie à lui seul 4000 salariés (soit 16 % des salariés de ce secteur en France et 69 % de ceux de la région Rhône-Alpes). Parmi les cinq entreprises de plus de 1000 salariés du département, quatre appartiennent au secteur nucléaire.

La ville de Pierrelatte est particulièrement représentative de cette spécialisation territoriale ².

L'activité nucléaire sur le site de Pierrelatte est en évolution : les usines militaires de COGEMA sont en voie de démantèlement et l'usine FBFC connaît une restructuration. Les autres entreprises du site (COMHUREX, EURODIF,...) ne subissent pas de telles évolutions mais leurs perspectives de développement apparaissent limitées, compte tenu des perspectives générales du secteur nucléaire en France.

D'autres éléments caractérisent le bassin du Tricastin :

- il s'agit d'un bassin industriel de taille limitée : sur ce petit territoire, on compte seulement environ 700 entreprises dont 150 entreprises industrielles ;
- le tissu économique de PMI est très dépendant du site de production des combustibles nucléaires civils et militaires (FBFC, FRAMATOME, COGEMA, EDF,...) ;
- certaines entreprises sous-traitantes des entreprises nucléaires ont d'ores et déjà entamé une diversification (en particulier dans la chimie et la pétrochimie) mais d'autres sous-traitants risquent de souffrir de la baisse des commandes des entreprises du secteur nucléaire³,
- les grandes entreprises présentes sur le site nucléaire n'ont pas été jusqu'à une période récente impliquées sur le plan local,

² Ainsi, l'activité économique de la collectivité est pour une part importante composée d'entreprises touchant au nucléaire : EURODIF : filiale de COGEMA, usine d'enrichissement d'Uranium ; COMHUREX, filiale de CogEma, qui assure le raffinage et la conversion de l'Uranium ; Socatri : également filiale de COGEMA construction de cuves, de compresseurs et vérins ; un laboratoire du Centre de l'Energie Atomique ; deux usines militaires de COGEMA (fabrication d'Uranium très enrichi) et l'usine de FRAMATOME-FBFC qui compte 304 personnes sur des activités de fabrication mécanique pour les assemblages de combustible et de fabrication d'assemblages de combustible (ligne "Uranium").

³Il s'agit en particulier de structures de petite taille (15 à 20 personnes) dans la maintenance, le nettoyage, l'entretien, etc.

- il s'agit d'une zone de reconversion industrielle et économique, compte tenu en particulier de l'arrêt de l'enrichissement d'uranium militaire et de l'arrêt de la production de combustibles à uranium faiblement enrichi ;
- mais il n'existe pas à l'échelle de ce territoire d'organisme ou de dispositif chargé de son développement économique.

2. PROCESSUS DE DECISION

2.1. LE CHOIX ENTRE TROIS SITES

L'entreprise produit sur trois sites :

- ROMANS (dans la Drôme) qui compte 860 personnes au 31 octobre 1997,
- PIERRELATTE (dans le Sud du département de la Drôme) qui compte 304 salariés au 31 octobre 1997,
- et DESSEL en Belgique (273 salariés).

Pour faire face au premier impératif, redimensionner son appareil industriel, FBFC envisage la fermeture de l'essentiel de son usine de Pierrelatte (la ligne "Uranium") n'y conservant que la fabrication de composants mécaniques, qui ne requièrent pas le classement "installation nucléaire" et donc représentent des coûts fixes moins importants. L'usine de Pierrelatte compte 304 personnes dont 200 sur la "ligne U".

Pour faire face au second impératif, avoir une organisation plus efficace, FBFC décide de "reconfigurer" son usine de Romans et d'y utiliser la "réduction du temps de travail" comme opportunité pour rendre l'organisation du travail plus réactive.

Quant à l'usine de Dessel, qui a connu d'importantes ré-organisations en 1996 et 1997, c'est à ce moment-là un site "multi-design" très performant, qui couvre pour l'entreprise ses besoins en exportations.

Dans la mesure où l'entreprise FBFC a devant elle un contrat de 4 ans avec EDF qui correspond à 85 % de sa production, elle n'est pas en crise.

Par ailleurs la situation financière du groupe Framatome est bonne.

C'est donc les besoins d'une restructuration de compétitivité qui conduisent FBFC à annoncer, à l'automne 1997, la fermeture de l'usine de Pierrelatte et la reconfiguration de l'usine de Romans

2.2. L'ANNONCE : DES OUBLIS FACHEUX

C'est au Comité d'entreprise du 2 Octobre 1997 qu'est annoncée la possibilité de fermeture de Pierrelatte, expliquée par la baisse de la quantité de combustible à produire et la situation surcapacitaire de l'entreprise.

L'environnement local - élus locaux - a été informé, mais quelques uns des nouveaux députés du département (élections de juin 1997) ne l'ont pas été, ou peu. Or il se trouve, l'analyse le montrera plus tard, que les salariés qui travaillent dans l'usine de Pierrelatte habitent dans de nombreuses communes alentour.

Un mouvement rassemblant les élus locaux, les syndicats, trouve alors un écho au secrétariat d'Etat à l'industrie. Ce mouvement s'est cristallisé malgré l'annonce par l'entreprise d'un accompagnement social de la restructuration et d'un accompagnement en terme de ré-industrialisation du site⁴.

En fait les élus locaux, et dans une moindre mesure, les organisations syndicales de l'entreprise remettent en question la décision de l'entreprise et mettent en balance une éventuelle fermeture du site belge. Dès le 16 octobre 1997, le Cabinet du Ministre de l'Industrie demande la suspension de la décision de fermeture de Pierrelatte.

A la demande conjointe de la Direction de Framatome, du ministère de l'Industrie et des élus locaux, un "rapport d'expertise indépendant" est alors demandé à un cabinet, auquel Framatome avait demandé de préparer les scénarios de ré-organisation du temps de travail pour l'usine de FBFC de Romans. De leur côté les organisations syndicales demandent, dans le cadre du Comité d'entreprise, deux expertises à deux autres cabinets indépendants.

Le processus suivi par FBFC s'organise ainsi :

<i>Etapas</i>	<i>Actions</i>	<i>Calendrier</i>
1.Préparation de la décision industrielle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise industrielle ▪ Décision de restructuration 	Eté 1997
2. Annonce de la décision	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annonce lors d'un Comité Central d'Entreprise du projet d'une baisse d'effectifs et de l'arrêt d'une partie de la production sur le site de Pierrelatte ▪ Suspension par le Ministre de l'Industrie de la décision concernant Pierrelatte 	2 Octobre 1997 17 Octobre 1997
3.Contres -expertises industrielles et sociales menées par trois cabinets indépendants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertises menées par deux cabinets pour le compte des organisations syndicales ▪ Expertise menée par un troisième cabinet à la demande des élus locaux concernés par d'éventuelles suppressions d'emplois ⁵ 	Octobre 97 Novembre 1997

4 FBFC avait en particulier demandé à la société GERIS Consultants d'intervenir sur le site du Tricastin (Pierrelatte) pour développer des emplois dans les entreprises existantes ou dans de nouvelles entreprises sur ce bassin d'emploi.

5 Cette expertise portait sur les perspectives de l'entreprise en matière de stratégie économique et commerciale, d'organisation industrielle, d'organisation du travail, et de gestion de l'emploi.

4. Accord des autorités de tutelles sur la décision industrielle	Le Ministère de l'Industrie entérine la décision de l'entreprise	Mai 1998
5. information, consultation et négociation avec les organisations syndicales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure d'information-consultation sur le plan social ▪ Négociation simultanée sur la réduction du temps de Travail et la réorganisation du travail → Signature d'un accord global par toutes les organisations syndicales 	Juillet 1998
6. Mise en œuvre de la restructuration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début du dispositif de ré-industrialisation ▪ Mesures industrielles et sociales 	Octobre 1997 Automne 1998

Il convient de souligner différents aspects de ce processus de décision,

1. Dès l'annonce du plan de restructuration, et avant même le début de la procédure de consultation conformément aux livres IV et III du Code du travail, il a été clairement indiqué par la Direction de l'entreprise que tout serait fait pour que chaque salarié se voit proposer une solution.
2. Mais les aléas politiques du dossier ont conduit à une véritable remise en cause de la décision industrielle.
3. Pendant la période correspondant à la réalisation des différentes expertises (expertise industrielle et expertises syndicales à la demande du Comité d'Entreprise), un travail préparatoire portant sur la réduction et l'aménagement du temps de travail a pu être conduit. Il s'est traduit par des réunions quasi régulières (suspendues un temps au moment où le conflit était le plus dur) concernant : l'impact de la RDT sur l'emploi, les différents régimes horaires possibles intégrant la réduction ; les flexibilités possibles, etc.

Cette série de réunions techniques sur l'aménagement-réduction du temps de travail sur fond de restructuration a permis à la fois une certaine maturation du sujet chez les différents partenaires et surtout a permis de maintenir le contact pendant une période de tension

4. Lorsque la décision de l'entreprise a finalement été entérinée par le ministère de l'Industrie, la procédure d'information-consultation sur le plan social a pu commencer. Elle a été menée alors de manière parallèle à la négociation sur la réduction du temps de travail et la réorganisation du travail qui a abouti en juillet 1998 à un accord signé par toutes les organisations syndicales.

3. DISPOSITIF DE RESTRUCTURATION : LES MESURES MISES EN PLACE

A partir de l'accord signé par les organisations syndicales, le projet a été conduit à partir de l'identification de quatre "chantiers" :

3.1. UN CHANTIER "EXPERTISE INDUSTRIELLE"

qui a permis de ré-examiner avec tous les acteurs concernés (depuis la Direction du Combustible d'EDF jusqu'aux organisations syndicales des sites, y compris le site belge de Dessel) toutes les alternatives industrielles. La réalisation de ce travail a permis à chaque acteur de s'exprimer, des éléments d'analyse économique, industrielle, sociale, ont été mis à plat, discutés, permettant une appropriation par l'ensemble des acteurs, y compris les élus locaux.

3.2. UN CHANTIER "MESURES SOCIALES"

qui a permis la construction de mesures individuelles susceptibles de procurer une solution à tous les salariés concernés par la fermeture de la ligne "Uranium". Nous détaillerons plus loin ces mesures qui ont été discutées au fur et à mesure avec les organisations syndicales de FBFC.

3.3. UN CHANTIER "REDUCTION ET RE-ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL"

qui a permis un travail approfondi de construction des scénarios d'une nouvelle organisation du travail, plus économe : moins de travail de nuit, moins d'heures supplémentaires, utilisation du samedi comme journée travaillée.... Cette construction, animée par les consultants, s'est faite avec la direction industrielle de l'usine, les partenaires sociaux et elle a été accompagnée d'un travail avec des groupes de salariés.

3.4. UN CHANTIER "DISPOSITIF DE REINDUSTRIALISATION"

Il a permis la mise en synergie des acteurs locaux essentiels en les rassemblant dans un premier temps dans le cadre d'un diagnostic économique local, puis la création d'une "fédération d'entreprises", oeuvrant en commun pour attirer des entreprises, aider au développement d'entreprises existantes et à la réalisation de projets de créations d'entreprises.

Compte tenu de l'originalité de ce dispositif il paraît intéressant de l'analyser.

A. Le processus de mise en place d'un dispositif de ré-industrialisation

A.1. Une mobilisation locale

La fermeture de FBFC - Pierrelatte a servi de catalyseur à une réunion de tous les acteurs concernés (FBFC, organisations syndicales et élus locaux) qui s'est tenue sous la présidence du Préfet de la Drôme le 5 janvier 1998.

Une mission est ensuite confiée à un cabinet de conseil indépendant, en charge d'une part de faire un diagnostic des initiatives existantes en matière d'appui à la ré industrialisation du bassin d'emploi et d'autre part de proposer un dispositif approprié de coordination de ces initiatives.

Ce travail a fait apparaître :

- les initiatives prises très tôt par FBFC : l'entreprise a pris l'initiative dès Octobre 1997 de confier à une équipe du GERIS, une mission de deux ans d'appui à l'émergence et à la mise en œuvre de projets de création d'emplois industriels sur la zone (de l'ordre de 200 emplois)⁶.
- l'implication de la COGEMA dans le développement économique local
- les possibilités d'interventions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales et en particulier : le Conseil Régional⁷, le Conseil Général, de la Drôme, les Villes concernées, les 4 associations de chefs d'entreprises.
- Mais, à ce stade, aucune dynamique locale coordonnée n'apparaissait, qui permettait aux élus locaux concernés d'accepter la fermeture de l'usine de Pierrelatte ;

A.2. Un dispositif européen

Un programme européen « ALIZE » (Actions Locales Inter entreprises en Zones d'Emploi) a été lancé à l'initiative de l'association Développement et Emploi dans le cadre d'un appel à projet du Fonds Social Européen (PIC-ADAPT).

Le principe du programme ALIZE est de mutualiser au sein d'un territoire géographique des moyens financiers et humains (européens, nationaux, publics et privés) en vue de développer des activités créatrices d'emploi. Les porteurs de projets soutenus sont prioritairement des créateurs d'entreprises et des PME/PMI existantes.

Le Tricastin était un des douze bassins d'emploi retenu.

EDF et France Telecom, sollicitées dans le cadre de ce programme européen, rejoignent COGEMA et FBFC pour s'impliquer dans le développement économique du Tricastin.

⁶ Ce travail consiste en priorité à apporter un appui à des PME/PMI et à des porteurs de nouveaux projets selon plusieurs modalités : mise en place de prêts et de subventions, immobilier d'entreprise, essaimage, développement exogène,

Un important travail de terrain a été réalisé. Pour autant, le travail d'ores et déjà engagé par Géris Consultants confirme qu'il sera vraisemblablement long et complexe de faire émerger des projets qui se concrétisent dans un environnement jusqu'à présent orienté vers une monoactivité, le nucléaire et caractérisé par la faiblesse du tissu industriel, ce qui ne signifie pas forcément la faiblesse du tissu économique.

⁷ En particulier à travers une politique spécifique menée dans la Région Rhône Alpes en matière d'aménagement du territoire appelée « Contrat Global de Développement ».

B. Les principes clés du dispositif de ré-industrialisation

Le dispositif de ré-industrialisation aujourd'hui opérationnel est construit autour du programme ALIZE coordonné par Développement et Emploi.

Comme pour chaque bassin d'emploi du programme ALIZE, le Tricastin dispose en principe d'un budget de 600 K Euros⁸ :

Au-delà de l'objectif quantitatif, la création de 100 emplois en 2 ans, le programme a d'autres objectifs plus qualitatifs :

- renforcer la complémentarité des actions déjà engagées ;
- créer les conditions d'une pérennisation des actions engagées ;

Tous les types de projets sont susceptibles d'être soutenus par la Fédération des entreprises du Tricastin. Il n'y a pas de « petits projets » ou de « petits emplois ». Le programme ALIZE ne permet cependant pas de soutenir le développement d'entreprises de plus de 250 employés.

Il peut s'agir de projet de création d'entreprise, de reprise ou de développement d'entreprise

Il s'agit de financer des projets et non des emplois⁹.

Le principe est d'être un effet de levier, complémentaire, en favorisant la mutualisation des moyens publics et privés. Il ne s'agit pas d'un dispositif de plus. Les aides servent à financer une étude de marché, à valider un nouveau produit, à prospecter de nouveaux clients, voire à renforcer la trésorerie d'une entreprise. Il ne s'agit pourtant pas d'intervenir dans le renforcement des fonds propres d'une entreprise.

Les grandes entreprises impliquées localement dans ce programme ont fait le choix de créer une « Fédération des grandes entreprises du Tricastin ». Celle-ci a fait l'objet d'une convention locale signée en mai 1998 mais n'a pas de valeur juridique.

Le dispositif est organisé autour de trois instances ou groupes d'acteurs :

- un comité de pilotage, chargé de définir les grandes orientations du programme ;
- un Comité d'engagement, chargé sur proposition de Développement et Emploi et du Geris de sélectionner les projets¹⁰ ;

⁸ 1,6 francs provient des grandes entreprises ; 1,6 millions de francs est alloué par le Fonds Social Européen ; le reste est versé par les pouvoirs publics : FNADT (Fonds National d'aides au Développement des Territoires) ; collectivités territoriales .

⁹ L'appui à des projets peut se faire sous différentes formes : soutiens financiers, subventions, prêts (éventuellement transformable en subventions) ; aides en nature ; mise à disposition de compétences (aide à l'élaboration de business plan, accompagnement des chefs d'entreprises).

- Un travail de prospection et d'accompagnement des projets mené par Geris Consultants avec l'appui ponctuel de Développement et Emploi et l'implication de développeurs de la COGEMA et EDF.

4. RESULTATS DU DISPOSITIF

4.1 MESURES SOCIALES

a) Conséquences sociales des mesures industrielles

La ligne d'assemblage de combustibles (ligne U) de Pierrelatte est fermée. Des décisions sont prises pour son démantèlement qui occupera 15 personnes pendant 2 ans à compter de l'arrêt.

Des activités de caractère non nucléaire sont conservées sur le site FBFC de Pierrelatte et représentent 60 emplois.

La pérennité de ces activités (question fréquemment soulevée par les organisations syndicales) est garantie par un nouvel investissement à Pierrelatte (17 MF).

Par ailleurs, une activité du CEA est transférée à Pierrelatte correspondant à 20 emplois.

b) Mesures sociales

- Pré-retraites FNE : Romans, Pierrelatte et Lyon
- Pré-retraites Framatome :
- Reclassements EDF : 50 propositions
- Reclassements dans d'autres entreprises (Cogema, Pechiney) :
- Aides à la création d'entreprises¹¹

Certaines pré-retraites correspondent à des départs de salariés de l'usine de Romans (Drôme Nord) située à 80 kilomètres, libérant ainsi des postes de reclassement pour des salariés concernés par la fermeture de Pierrelatte.

¹⁰ Sont examinés lors de ces comités d'engagement : l'éligibilité des projets ; les modalités de soutien des projets retenus (type de soutien : subventions, prêts, aides en nature) ; le niveau du soutien (si le niveau moyen se situe à 22 KF/emploi créé, chaque projet bénéficie d'un soutien spécifique) ; les entreprises partenaires (chaque entreprise membre de la Fédération définie au cas par cas en fonction de chaque projet le niveau de sa participation).

¹¹ Il faut noter que durant les 10 mois de "conflits", il n'était pas possible de proposer des reclassements. Néanmoins de nombreux salariés avaient contacté l'équipe de Géris-Consultants pour proposer des projets personnels.

c) Impact de la réduction du temps de travail

L'ARTT dans l'usine de Romans, et dans le centre d'usinage et de mécanique conservé sur Pierrelatte permet d'éviter la suppression de 60 emplois. Il se fait dans le cadre de la loi Aubry du 18 juin 1998 (volet défensif). Mais en même temps l'ARTT permet la réorganisation du temps de travail à Romans vers un système plus économe (moins de postes de nuit en particulier).

L'organisation du travail sur 6 jours pour les activités en semi-continu permet également d'éviter des stockages très onéreux le samedi, stockage d'U² rendus nécessaires par le fait que les fours fonctionnent en continu 7 jours sur 7.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT LOCAL DE LA RESTRUCTURATION : UN DISPOSITIF ORIGINAL DE RE-INDUSTRIALISATION »

4.2.1. Des premiers résultats encourageants

a) Plus de 100 emplois créés : le programme ALIZE atteindra ses objectifs.

Situation à mi mars 99 :

- 116 emplois prévus d'ici fin 1999¹² ;
- 14 porteurs de projets aidés dont 8 dans le cadre du programme ALIZE
- 400 K euros de versé à des projets, dont :1,913 MF de contribution des entreprises sous forme de subventions , de prêts et de prestations en nature¹³ ; 0, 648 MF d'intervention du FSE + FNADT ; soit 22 KF par emploi¹⁴
- Des projets de tailles très variables : entre 30 et 350 KF /projet et de 1 à 20 emplois.
- Des secteurs d'activité diversifiés mais surtout dans le domaine industriel. Les prochains projets soutenus devraient davantage concerner les projets de services

Tableau 1 : Récapitulatif des moyens mis à disposition (fin mars 99)

	Subventions (en KF)	Prêts (en KF)	Prêts transformables en subventions (en KF)	Bonifications de prêts (en KF)	Prestations en nature (en KF)	Total (en KF)
Total entreprises (FBFC, COGEMA, EDF, CEA, France Télécom, AFPA)	781	510	340	230	392	1913
EUROPE (FSE) + FNADT	648					648
TOTAL GENERAL	1429	510	340 ¹⁵	230	392 ¹⁶	2 561

¹² Il s'agit de contrats à durée indéterminée de deux ans au moins. Fin mars, 25 emplois ont d'ores et déjà été effectivement créés.

¹³ Ces prestations en nature sont en particulier : des véhicules d'occasion et des remises sur des frais de télécommunications (notamment internet) de la part de France Télécom, des pièces détachées par la COGEMA, du matériel de laboratoire par la FBFC.

¹⁴ Ce ratio est de 40 KF/emploi créé si on prend en compte les frais pris en charge par FBFC dans le cadre de la prestation de prospection et d'accompagnement des projets menée par Geris Consultants.

B) Une implication intéressante des entreprises

Le rôle moteur joué par des grandes entreprises permet de renforcer les actions existantes dans le bassin éligible, au sein d'une double complémentarité :

- complémentarité par un appui nouveau de grandes entreprises aux projets existants ou à prospecter ;
- complémentarité de compétences mises à disposition des porteurs de projets dans la durée : appuis financiers ciblés, appui en conseil spécialisé, appui en formation des salariés existants et/ou des nouveaux embauchés, etc.

4.2.2.les difficultés à surmonter

a) Impliquer davantage les collectivités territoriales de façon unie

Dans un souci d'aller de l'avant – et contrairement à des dispositifs mis en place sur d'autres bassins d'emplois du programme ALIZE - les collectivités territoriales du bassin du Tricastin ne sont pour le moment pas partenaires des actions.

De plus les oppositions et concurrences qui peuvent exister entre les municipalités risquent de rendre parfois difficile le travail en commun.

La pérennisation nécessaire des actions engagées rend pourtant nécessaire une forte implication des collectivités territoriales dans un délais proche.

b) Pérenniser les actions

Au delà de l'ingénierie mise en place jusqu'à fin 2000 dans le cadre du programme ALIZE, il convient dès à présent de pérenniser ce dispositif de développement économique local à travers la constitution d'une structure relais.

il est par ailleurs nécessaire que l'ensemble des associations regroupent leurs efforts à travers la création d'une fédération ou d'une mise en réseau des associations et ceci en liaison avec d'autres initiatives davantage orientées vers l'emploi¹⁷.

¹⁵ Ces 340 KF de prêts transformables en subventions font partie de l'ensemble des prêts accordés (510 KF)

¹⁶ Contient notamment une partie très marginale du coût d'intervention de GERIS Consultant, dont les autres frais d'interventions (mise à disposition d'un à deux consultants durant 2 ans) n'apparaît pas ici.

¹⁷ A titre d'exemple, la Maison de l'emploi créée récemment sur Pierrelatte et qui regroupe notamment les services de l'ANPE et de la Mission Locale pourrait élargir ses missions, compte tenu notamment de la volonté actuelle de l'ANPE de développer des actions en liaison étroite avec le tissu économique local.

5. ENSEIGNEMENTS

▲ Une restructuration de compétitivité et de capacité rendue possible par une combinaison de mesures industrielles, sociales, d'aménagement et de réduction du temps de travail et d'appui à la ré industrialisation

▲ un dispositif de ré industrialisation qui s'appui notamment sur une mobilisation des entreprises locale et l'effet de levier d'un programme européen innovant avec en particulier :

- Des actions de terrain menées sur le long terme¹⁸ ;
- Un dispositif de mutualisation des moyens transparent¹⁹
- la nécessité (en particulier en raison de la mobilisation de fonds européens) de mettre en place un dispositif d'évaluation transparent et extrêmement approfondi ;
- la décision de mobiliser les partenaires de façon souple et pragmatique : au cours du Comité d'Engagement chaque entreprise est libre de soutenir ou non un projet et selon le niveau qu'elle juge le plus opportun

¹⁸ Une des clés du succès de l'opération réside dans un travail de prospection dite « active » de projets, pour le moment prioritairement auprès des PMI industrielles du bassin. Ce travail est mené pour le compte du comité d'agrément d'Alizé par le cabinet GERIS Consultants en liaison avec le Président de la Fédération.

¹⁹ Mettre en commun des moyens suppose que les opérateurs soient prêts à renoncer à revendiquer de façon individuelle les résultats positifs d'une opération. Alors que cette démarche est fréquente dans de nombreux pays et en particulier les pays anglo-saxon, en France cela est plus inhabituel et dans le cas présent un certain « rodage » a été nécessaire au début.

6. LISTE DE PERSONNES RENCONTREES

Monsieur BEAUDOIN	FBFC – Directeur Général Adjoint
Monsieur MAINBOURG	FRAMATOME – Délégué à l'industrialisation
Monsieur MOUTON	Maire de Pierrelatte, Président du Conseil Général de la Drôme
Monsieur BESSON	Député Maire de Donzère
Monsieur DELAIR	COGEMA/Tricastin
Monsieur FOURRIER-RUEL	GERIS Consultants
Madame MARTIN	GERIS Consultants
Monsieur BLANC	Directeur de l'Action Economique, Conseil Régional Rhône-Alpes
Monsieur THIERY Simon-Pierre	Délégué aux implantations industrielles – EDF/DII
Monsieur THIERRY Dominique	Délégué général, Association Développement et Emploi
Représentants des 4 organisations syndicales de FBFC France : CFDT, CGT, CGC, SPAEN	